

Bulletin d'inscription préalable à la formation relative à l'agrément des piégeurs

Mercredi 03 et jeudi 04 décembre 2025

Votre demande doit être déposée à la Fédération Départementale des Chasseurs de Lot-et-Garonne pour le 26 novembre dernier délai.

Pièces à joindre obligatoirement afin que votre candidature soit prise en compte :

- Ce bulletin d'inscription dûment rempli, daté et signé ;
- Un chèque d'un montant de 42 € libellé à l'ordre de la FDC 47 (contribution aux frais de repas) ;
- Une photocopie recto verso de votre carte d'identité.

Une convocation vous sera adressée après réception de votre inscription

Coordonnées du candidat :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. fixe : Tél. portable :

Date de naissance :

☐ Candidat à l'agrément

☐ Formation continue (déjà agréé)

Fait à : Le/...../.....

Signature :

AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL POUR LES CANDIDATS MINEURS

Je soussigné(e) Nom : Prénom :

Père ☐

Mère ☐

Tuteur ☐ (cocher la case)

Autorise le candidat Nom : Prénom :

à suivre la formation des piégeurs dispensée par la Fédération départementale des chasseurs de Lot-et-Garonne et à demander l'agrément préfectoral.

Fait à : Le/...../.....

Signature du représentant légal

